

Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEVT (accueil@sevt79.fr)
 MADAME - SEVT (lydia.girardeaux@sevt79.fr)
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Prélèvement	00079579	Commune	PLAINE-ET-VALLEES
Unité de gestion	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	Prélevé le :	mardi 29 août 2023 à 08h43
Installation	TTP 000437 LES COULEES DE TAIZE	par :	MANON DEMOL
Point de surveillance	0000000921 USINE DE TAIZE	Type visite :	P2
		Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	16,7 °C		25	
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,41 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,43 mg(Cl2)/L			

Type de l'analyse : P2 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Code SISE de l'analyse : 00079580 Référence laboratoire : 23082805343401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
MÉTABOLITES PERTINENTS				
Chlorothalonil R471811	2,1 µg/L	0,1		Valeur hors limites

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00079579)

Eau d'alimentation non conforme réglementairement aux limites de qualité du à la présence de produits de dégradation de pesticides (chlorothalonilR471811) à des teneurs supérieures à 0,1 µg/l par subst ance individualisée. Je vous demande de mettre en œuvre les solutions technique à votre disposition pour limiter l'exposition des usagers. Cette analyse réalisée suite à un dépassement ne montre pas de retour à une situation conforme. Un suivi renforcé est mis en place jusqu'à u n retour à la normale.

Signé à Niort le 6 octobre 2023
 Pour le Directeur Général, le Directeur adjoint



Cyril CAFFIAUX